

L'ÉCONOMIE URBAINE DU PARTAGE

- Indice Asterès 2018 de l'économie du partage dans les
30 premières villes de France métropolitaine -



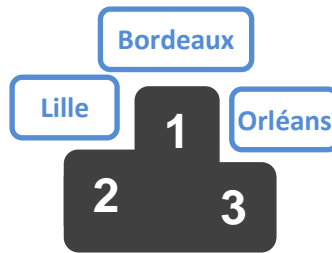
Pour la troisième année consécutive, Bordeaux est la ville de France

où l'économie du partage est la plus implantée.

Si Lille est encore à la 2^{ème} place du classement, Orléans fait son entrée dans le trio de tête. La ville de la région Centre est portée par ses progrès dans les catégories « Services » et « Transports ».



ECONOMIE DU
PARTAGE



Après le podium suivent les villes d'Amiens, 4^{ème}, puis d'Aix-en-Provence, 5^{ème}, et de Tours, 6^{ème}. Lors des deux dernières éditions ces villes se situaient déjà en bonne position.

Les trois plus grandes villes de France sont mal classées avec Paris à la 25^{ème} place, Marseille 30^{ème} et Lyon 14^{ème}. Ces métropoles sont particulièrement en retard dans les catégories « Transports », « Ventes » et « Services ».

Par catégorie, Amiens confirme son dynamisme dans la vente de biens entre particuliers. Sur ce segment, les villes moyennes sont à la fête avec Tours, Le Mans et Reims qui suivent. Les services entre particuliers constituent pour leur part un segment en croissance, portée par de nombreuses plateformes. Lille est en tête pour la 3^{ème} année consécutive, suivie de Bordeaux et du Mans. La ville de la Sarthe fait cette année son entrée sur le podium de ces deux catégories, vente et services.

Dans les transports, Orléans, Besançon et Metz sont les *leaders* du covoiturage en France. Ce trio composait déjà le podium lors de l'indice 2016. Les grandes métropoles sont clairement distancées dans le covoiturage avec Nice, Toulouse, Lyon, Paris et Marseille en fin de classement. Le partage de logement consacre en revanche Nice, Bordeaux, Paris et Aix-en-Provence. Ce quatuor reste identique à l'année dernière, consacrant les grandes villes touristiques et attractives. Enfin, dans la location entre particuliers, Lille et Bordeaux progressent pour s'installer à la 1^{ère} et 2^{ème} place, suivies par les progressions spectaculaires d'Orléans et d'Amiens.

La variété des classements selon les sujets implique qu'il n'existe pas de critère transversal d'explication du développement de l'économie du partage. Chaque type de partage se développe dans des territoires différents selon les besoins du territoire : partage de logement pour les villes touristiques où le prix de l'immobilier est élevé, covoiturage pour les petites villes avec une densité insuffisante du transport public, vente des biens entre particuliers pour les villes où la pression sur le pouvoir d'achat est forte ou encore services et location dans les villes les plus étudiantes.

L'économie du partage s'affirme donc être un complément dynamique aux structures économiques traditionnelles. Là où les réseaux de transport, l'offre d'hébergement touristique, les revenus des ménages sont insuffisants, les particuliers utilisent ces plateformes pour répondre à leurs besoins.



Pourquoi ? L'indice urbain du partage d'Asterès vise à éclairer la dimension territoriale de l'économie du partage et de ses différents marchés. Le concept de partage est défini par les économistes d'Asterès comme l'utilisation partagée avec un particulier d'un bien appartenant à un autre particulier. La notion de partage exclue donc le recours à des professionnels et incorpore des relations marchandes entre particuliers. Afin d'avoir une acception large du phénomène, nous intégrons les achats – ventes de biens entre particuliers. Créé en 2016, l'indice a vocation à comparer dans le temps l'implantation territoriale du partage.



Comment ? L'indice urbain de l'économie du partage permet de classer la pénétration des plateformes de partage (entre particuliers) dans les 30 premières villes de France métropolitaine. Pour cela, Asterès a rapporté à la population le nombre d'annonces sur les sites LeBonCoin pour la vente, sur Airbnb et LeBonCoin pour la location de logement, sur Blablacar pour le transport, sur Allovoisins, Youpijob et LeBonCoin pour les services et sur Ouicar, Zilok et e-Loue pour la location d'objets et de véhicules. Le classement global constitue la synthèse des cinq catégories Vente - Location - Services - Logement - Transport. Si d'autres plateformes souhaitent collaborer à l'indice, Asterès est disponible pour actualiser ses données.



Analyse / Les graphiques qui suivent mettent en image la corrélation entre les indices du partage par segment et des variables potentiellement explicatives : les revenus, l'attractivité touristique, les prix de l'immobilier, la population des villes ou encore la part des étudiants dans la population. Les points bleus correspondent aux 30 villes du classement. La courbe grise constitue la tendance du nuage de points.

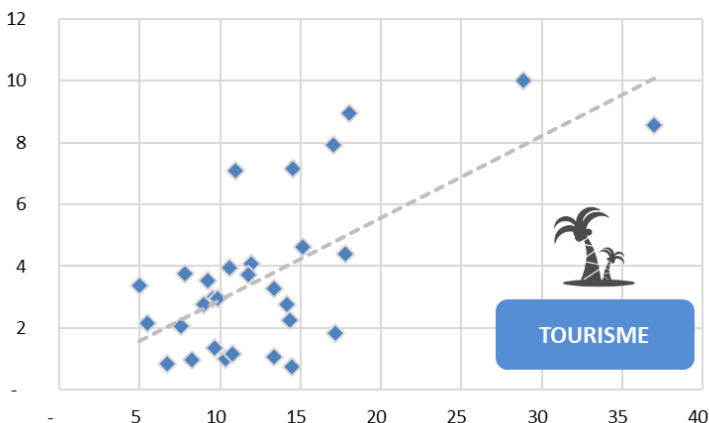
LE PARTAGE DE LOGEMENT est corrélé à la demande touristique et aux prix de l'immobilier. Plus les villes sont attractives pour les touristes, plus les locaux ont intérêt à proposer leur logement au partage. Et en complément, plus les prix de l'immobilier sont élevés, plus les habitants sont incités à utiliser ces plateformes pour couvrir le coût de leur achat immobilier.



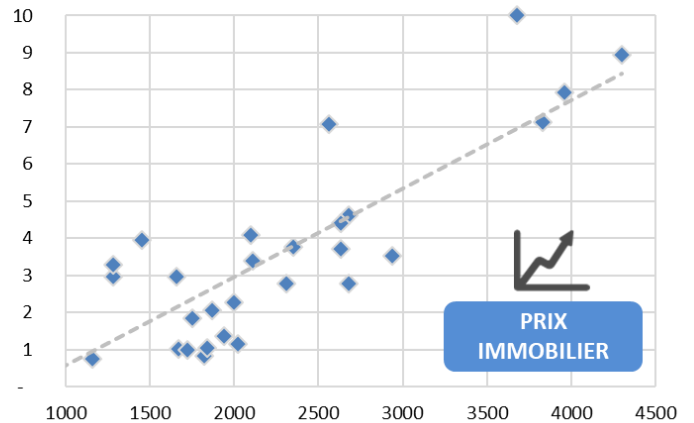
LOGEMENT
Indice de partage

Plus la ville attire de touristes
plus le partage de logement
est prégnant.

Plus les prix de l'immobilier sont
élevés dans la ville plus le partage
de logement est prégnant.

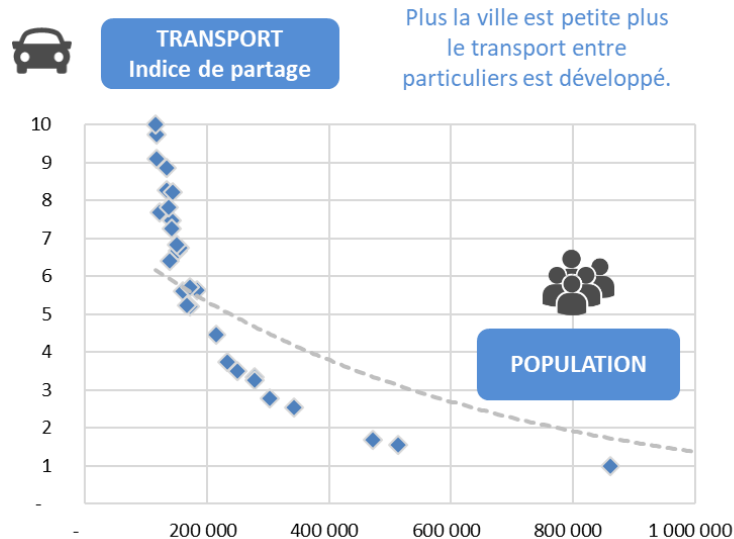


TOURISME

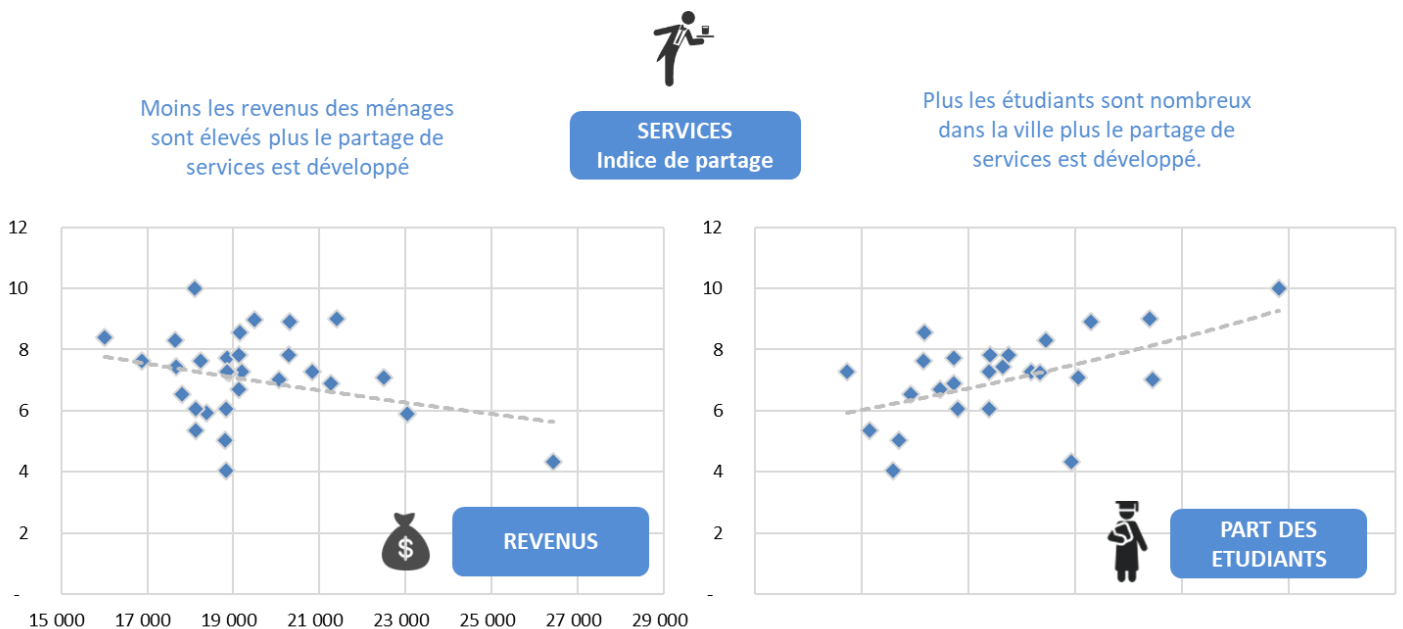


**PRIX
IMMOBILIER**

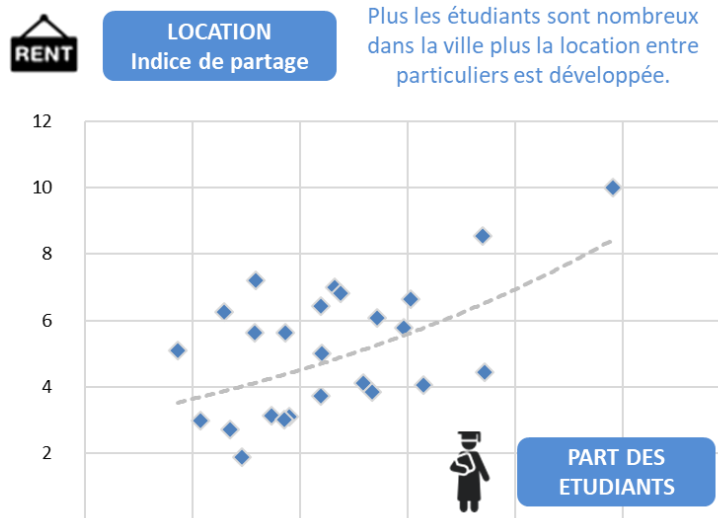
LE PARTAGE DE TRANSPORT, alias le covoiturage, est inversement corrélé à la taille des villes. Plus les villes sont petites, plus le recours au covoiturage est fréquent. Le lien peut s'expliquer par la faiblesse des réseaux de transport en commun disponibles et le besoin d'utiliser en échange des voitures partagées.



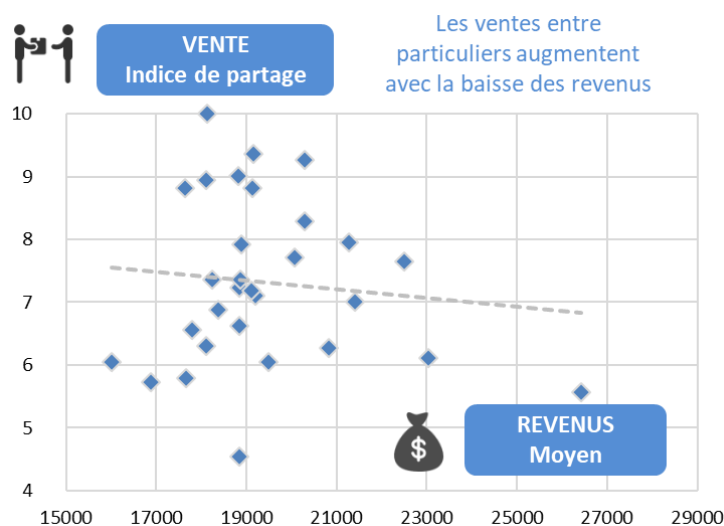
LE PARTAGE DE SERVICES est principalement développé dans les villes où les ménages ont des revenus plutôt faibles et dans les villes où la part des étudiants est plus élevée. La pression financière incite logiquement à proposer à ses voisins des services rémunérés. Les modes de vie et le rapport au numérique pourraient eux, expliquer le lien entre partage de services et nombre d'étudiants.



LA LOCATION ENTRE VOISINS est elle-aussi corrélée à la part des étudiants dans la population d'une ville. S'il est difficile de déterminer si cette corrélation constitue un motif d'explication, il est possible que ces plateformes soient largement plus utilisées par les jeunes peu installés qui ont régulièrement besoin d'emprunter certains objets. Une hypothèse qui nécessiterait un travail d'enquête pour être confirmée.



LA VENTE ENTRE PARTICULIERS est inversement corrélée au revenu médian des ménages. Logiquement, les plateformes de revente de biens sont plus utilisées dans les zones où la pression sur le pouvoir d'achat est forte. Après une enquête de terrain, le dirigeant du cabinet collaboratif Free Thinking, Xavier Charpentier, affirmait ainsi que Le Bon Coin était devenu « la Bourse des ménages modestes ». Vérifier le prix d'un bien de seconde main en ligne devenant un préalable à son achat en magasin.



CLASSEMENT COMPLET DES 30 PREMIERES VILLES

- Indice Asterès 2018 de l'économie urbaine du partage -



ECONOMIE DU PARTAGE

1	Bordeaux	10
2	Lille	9,6
3	Orléans	9,4
4	Amiens	9,0
5	Aix-en-Provence	8,9
6	Tours	8,8
7	Le Mans	8,7
8	Dijon	8,5
9	Montpellier	8,3
10	Perpignan	7,9
11	Clermont-Ferrand	7,8
12	Reims	7,8
13	Rennes	7,8
14	Lyon	7,8
15	Metz	7,7
16	Nice	7,7
17	Toulon	7,6
18	Besançon	7,6
19	Grenoble	7,6
20	Angers	7,5
21	Brest	7,3
22	Toulouse	7,2
23	Nîmes	7,1
24	Nantes	7,0
25	Paris	6,7
26	Limoges	6,5
27	Strasbourg	6,3
28	Le Havre	6,2
29	Saint-Étienne	5,9
30	Marseille	4,7



VENTE Indice de partage

1	Amiens	10
2	Tours	9,4
3	Le Mans	9,3
4	Reims	9,0
5	Clermont-Ferrand	8,9
6	Rennes	8,8
7	Dijon	8,8
8	Besançon	8,3
9	Brest	8,0
10	Orléans	7,9
11	Metz	7,7
12	Angers	7,6
13	Toulon	7,4
14	Lille	7,4
15	Bordeaux	7,2
16	Perpignan	7,2
17	Nantes	7,1
18	Grenoble	7,0
19	Limoges	6,9
20	Toulouse	6,6
21	Lyon	6,6
22	Le Havre	6,3
23	Montpellier	6,3
24	Paris	6,1
25	Strasbourg	6,1
26	Nîmes	6,0
27	Saint-Étienne	5,8
28	Nice	5,7
29	Aix-en-Provence	5,6
30	Marseille	4,5



LOCATION Indice de partage

1	Lille	10
2	Bordeaux	8,5
3	Orléans	7,2
4	Amiens	7,0
5	Toulouse	6,8
6	Lyon	6,7
7	Dijon	6,4
8	Nice	6,3
9	Aix-en-Provence	6,1
10	Montpellier	6,1
11	Paris	5,8
12	Nantes	5,6
13	Reims	5,6
14	Toulon	5,1
15	Tours	5,0
16	Le Havre	4,7
17	Grenoble	4,4
18	Angers	4,1
19	Rennes	4,1
20	Clermont-Ferrand	3,9
21	Strasbourg	3,7
22	Brest	3,1
23	Besançon	3,1
24	Metz	3,0
25	Marseille	3,0
26	Nîmes	2,8
27	Perpignan	2,7
28	Limoges	2,7
29	Le Mans	2,1
30	Saint-Étienne	1,9



LOGEMENT
Indice de partage

1	Nice	10
2	Bordeaux	8,9
3	Paris	8,6
4	Aix-en-Provence	7,9
5	Lyon	7,1
6	Montpellier	7,1
7	Lille	4,6
8	Strasbourg	4,4
9	Grenoble	4,1
10	Le Mans	3,9
11	Marseille	3,8
12	Toulouse	3,7
13	Nantes	3,5
14	Toulon	3,4
15	Perpignan	3,3
16	Nîmes	3,0
17	Brest	3,0
18	Tours	2,8
19	Rennes	2,8
20	Dijon	2,3
21	Saint-Étienne	2,2
22	Angers	2,1
23	Clermont-Ferrand	1,8
24	Orléans	1,4
25	Reims	1,2
26	Metz	1,1
27	Besançon	1,0
28	Le Havre	1,0
29	Amiens	0,8
30	Limoges	0,7



TRANSPORT
Indice de partage

1	Orléans	10
2	Besançon	9,7
3	Metz	9,1
4	Limoges	8,9
5	Amiens	8,3
6	Le Mans	8,2
7	Tours	7,8
8	Perpignan	7,7
9	Aix-en-Provence	7,5
10	Clermont-Ferrand	7,3
11	Nîmes	6,8
12	Dijon	6,7
13	Angers	6,7
14	Brest	6,4
15	Saint-Étienne	5,7
16	Reims	5,6
17	Grenoble	5,6
18	Toulon	5,2
19	Le Havre	5,2
20	Rennes	4,5
21	Lille	3,7
22	Bordeaux	3,5
23	Montpellier	3,3
24	Strasbourg	3,2
25	Nantes	2,8
26	Nice	2,5
27	Toulouse	1,7
28	Lyon	1,5
29	Marseille	1,0
30	Paris	0,3



SERVICES
Indice de partage

1	Lille	10
2	Bordeaux	9,0
3	Le Mans	9,0
4	Rennes	8,9
5	Orléans	8,6
6	Perpignan	8,4
7	Montpellier	8,3
8	Tours	7,8
9	Toulouse	7,8
10	Metz	7,7
11	Nîmes	7,6
12	Reims	7,6
13	Amiens	7,4
14	Angers	7,3
15	Dijon	7,3
16	Toulon	7,3
17	Clermont-Ferrand	7,2
18	Lyon	7,1
19	Grenoble	7,0
20	Nantes	6,9
21	Brest	6,7
22	Saint-Étienne	6,5
23	Besançon	6,1
24	Strasbourg	6,1
25	Le Havre	5,9
26	Aix-en-Provence	5,9
27	Marseille	5,3
28	Limoges	5,0
29	Paris	4,3
30	Nice	4,0

Le rédacteur

Charles-Antoine Schwerer

Economiste

caschwerer@asteres.fr

Auteur de « Partage, le nouveau stade du capitalisme », paru en 2018 aux éditions Le Bord de l'Eau.

Le contact presse

Isabelle Jacquet

ijacquet@asteres.fr

Asterès

www.asteres.fr

81, rue Réaumur
75002 Paris

Tél. : + 33 1 44 76 89 16



A S T E R È S
p r o d u c t e u r d ' i d é e s

Asterès est un cabinet d'**études économiques** et de **conseil**.

Nous proposons aux entreprises et au secteur public des outils de réflexion pour orienter l'action. Notre mission est de mettre l'expertise économique au service du développement de nos clients. Ainsi, nous donnons à l'analyse économique son rôle opérationnel.

Nous proposons à nos clients :

- des analyses macroéconomiques et sectorielles ;
- des prévisions ;
- des enquêtes de conjoncture.

Nous menons également des missions de conseil en développement & attractivité économique.

Asterès est une **entreprise citoyenne** et, à ce titre, nous respectons un certain nombre de principes :

- Réalisation d'activités non marchandes, notamment dans le domaine de la pédagogie économique et du conseil aux gouvernements (afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts) ;
- Promotion de la liberté individuelle et de la démocratie, notamment dans le cadre des missions réalisées dans les pays émergents.



Respect de l'environnement :

Asterès s'engage à limiter l'impact de son activité sur l'environnement par le recyclage, la dématérialisation, les économies d'énergie, et la limitation des déplacements en avion et en voiture ou leur compensation. Par ailleurs, nos analyses prennent en compte la dimension écologique et environnementale des phénomènes économiques. En matière de conseil, nos propositions sont formulées dans le souci du respect de l'environnement et de la durabilité du développement.

Activités de lobbying :

Asterès est régulièrement sollicitée par des entreprises et des fédérations professionnelles pour intervenir en amont de leurs activités de lobbying, particulièrement lors des débats d'orientation budgétaire. Asterès peut donc être amené à réaliser des travaux financés par des donneurs d'ordres et démontrant l'impact économiquement nocif d'une mesure qui pourrait leur être appliquée.

Dans ce cas, notre démarche répond à une charte éthique stricte. Notre client s'engage à accepter que les travaux menés par Asterès répondent aux principes intangibles suivants :

- Asterès ne peut s'engager sur les résultats d'une étude avant de l'avoir réalisée. Nous ne délivrons nos conclusions qu'au terme de nos analyses.
- Nos travaux suivent une méthodologie standard (top down), qui s'appuie sur l'utilisation de données statistiques publiques, ou conçues ou certifiées par nous-mêmes.
- Si un client souhaite modifier des conclusions de travaux réalisés par Asterès sans une totale approbation de nos consultants, il devient le seul signataire de l'étude, et n'a plus le droit d'utiliser la marque Asterès.
- Les consultants d'Asterès ne défendent dans le débat public que des travaux qu'ils ont réalisés eux-mêmes. En aucun cas ils n'acceptent de se faire le relais de travaux réalisés par d'autres.

Asterès intervient en tant que prestataire externe. Le cabinet ne saurait être tenu pour responsable des interprétations qui pourraient être données de ses travaux ou de leurs conséquences. Asterès est en outre tributaire de la qualité des statistiques utilisées, dont elle n'est pas responsable.